



*CP Juridique*  
*pour suivi*  
*03/10*

*Bujumbura, le 3/3/2010*  
Cabinet de la 2ème Vice-Présidence

Objet : .....  
Date : *04/03/10* Sous le n° *01741*  
Transmis à ..... le .....  
Répondre le ..... Spéc. le n° .....

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général du Gouvernement

N° 110/SGG/*03*/2010

TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A:

**Réf. :**

Son Excellence Monsieur le Président de la République, avec les assurances de ma plus haute considération

**Objet:**

Son Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République, avec les assurances de ma très haute considération

Son Excellence Monsieur le Deuxième Vice-Président de la République, avec les assurances de ma très haute considération

A Madame, Monsieur le Ministre (tous)  
à

BUJUMBURA

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe à la présente, les décisions et recommandations de la réunion du Conseil des Ministres du mercredi 17 et jeudi 18 février 2010.

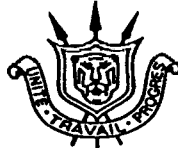
Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

LE SECRETAIRE GENERAL DU  
GOUVERNEMENT ET PORTE PAROLE DU  
GOUVERNEMENT

*[Signature]*  
Philippe NZOBONARIBA.



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT**

**DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DU  
CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 17 ET JEUDI 18 FEVRIER  
2010**

**BUJUMBURA, Février 2010**

**DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 17  
ET JEUDI 18 FEVRIER 2010**

DECISIONS ET RECOMMANDATIONS	MINISTERE CONCERNE	OBSERVATIONS	SUIVI DU SGG
<p><b>1. <u>Projet de loi portant statut des Officiers de la Force de Défense Nationale</u></b></p> <p><b>2. <u>Projet de loi portant statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser l'âge pour ce qui est de la retraite anticipée (15 ans) ;</li> <li>• Remplacer « avancement de traitement » par « augmentation de traitement » ;</li> <li>• Reformuler l'article 32 du statut des Officiers de la Force de Défense Nationale pour éviter la tautologie ;</li> <li>• Ajouter dans les dispositions transitoires du projet portant statut des Officiers de la Police Nationale ce qui est en rapport avec le détachement ( voir articles 74 et 75 du statut des Officiers de la FDN) ;</li> <li>• En ce qui concerne le droit au véhicule familial à importer par le Général ou le Commissaire, spécifier quel genre de véhicule il s'agit et préciser que c'est une fois les 5 ans.</li> <li>• En rapport avec le moyen de déplacement de l'Etat pour le Général ou le Commissaire, prévoir un seul véhicule ;</li> <li>• Pour ce qui est du rang et des avantages du Général ou du Commissaire, préciser que c'est au niveau protocolaire.</li> </ul> <p>Les deux projets ont été adoptés.</p>	<p>Défense Nationale et Anciens Combattants</p> <p>Sécurité Publique</p>		

<p><b>3. <u>Projet de loi portant statut des Sous- Officiers de la Force de Défense Nationale</u></b></p>	<p>Défense Nationale et Anciens Combattants</p>		
<p><b>4. <u>Projet de loi portant statut des Brigadiers de la Police Nationale du Burundi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'article 10 alinéa 2 du projet de loi concernant les sous-officiers, préciser que c'est conformément à la politique générale du gouvernement en la matière ;</li> <li>• A l'article 18 du projet de loi concernant les sous-officiers, il s'agit de <b>mai</b> au lieu de <b>mois</b></li> <li>• A l'article 4 dernière ligne du projet concernant les brigadiers, remplacer <b>texte réglementaire</b> par <b>décret</b> ;</li> <li>• A l'article 4 dernier tiret du projet concernant les Brigadiers, porter le niveau d'étude au cycle inférieur des humanités au minimum</li> <li>• Remplacer « avancement de traitement » par « augmentation de traitement » dans ces deux projets ;</li> <li>• Harmoniser l'âge de la retraite anticipée pour ces deux projets (15 ans) ;</li> <li>• Harmoniser dans les deux textes ce qui est en rapport avec la cuisine collective.</li> </ul> <p>Les deux projets ont été adoptés.</p>	<p>Sécurité Publique</p>		
<p><b>5. <u>Projet de loi portant statut des Hommes de Troupe de la Force de Défense Nationale</u></b></p>	<p>Défense Nationale et Anciens Combattants</p>		
<p>Le projet a été adopté</p>			

<p><b>6. <u>Projet de loi portant statut des Agents de la Police Nationale du Burundi</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'article 3, 8° porter le niveau minimum à la 8<sup>ème</sup> année réussie ;</li> <li>• A l'article 6, il faut préciser l'autorité dont il s'agit ;</li> <li>• A l'article 15, remplacer <b>et</b> par <b>ou</b> ;</li> <li>• A l'article 25, préciser que c'est trente jours <b>ouvrables</b> ;</li> <li>• A l'article 60, 2<sup>ème</sup> ligne, en cas de ..</li> </ul> <p>Le projet a été adopté.</p>	Sécurité Publique		
<p><b>7. <u>Projet de décret portant organisation, missions et fonctionnement de l'Etat Major Général de la Force de Défense Nationale</u></b></p> <p>Le projet a été adopté avec comme recommandations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer <b>loi</b> par <b>décret</b> ;</li> <li>• Supprimer l'Assemblée et le Sénat dans le préambule ;</li> <li>• Remplacer <b>promulgue</b> par <b>décète</b> ;</li> <li>• A l'article 39, remplacer <b>Autorité compétente</b> par <b>Ministre ayant la Défense Nationale dans ses attributions.</b></li> <li>• La sortie de ce texte attendra la promulgation des textes de référence repris dans les visa.</li> </ul>	Défense Nationale et Anciens Combattants		
<p><b>8. <u>Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de l'Aumônerie militaire de la Force de Défense Nationale</u></b></p> <p>Ce projet a été adopté avec comme recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser et harmoniser l'âge requis pour être recruté comme Aumônier;</li> <li>• A l'article 15, préciser que c'est <b>sur proposition du Ministre.</b></li> </ul>	Défense Nationale et Anciens Combattants		

<p><b><u>9. Projet de décret portant missions, organisation et fonctionnement de l'Aumônerie de la Police Nationale du Burundi</u></b></p> <p>Ce projet a été adopté avec comme recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux écrire le 4<sup>ème</sup> tiret de l'article 3 (reprendre le contenu de l'article 2, 2<sup>ème</sup> tiret du décret en rapport avec l'aumônerie militaire ;</li> <li>• A l'article 15, préciser que c'est sur proposition du Ministre ;</li> <li>• Supprimer le bout de phrase de l'article 16 à partir de <b>et/ou</b> ;</li> <li>• Pour ce qui est de l'Aumônier Général, préciser selon le cas que c'est <b>militaire</b> ou de la <b>Police Nationale</b> ;</li> <li>• Prévoir une disposition en rapport avec la rémunération à l'instar de l'Aumônier de la Force de Défense Nationale.</li> </ul> <p><b><u>10.Stratégie Nationale de réintégration socio-économique de personnes affectées par le Conflit</u></b></p> <p>Même si les membres du Gouvernement n'ont pas eu le temps suffisant pour lire le dossier dans tous ses détails, la stratégie a été adoptée mais le dossier reviendra en Conseil pour enrichissements éventuels.</p> <p><b><u>11.Projet de décret portant création et organisation de la Commission Nationale Permanente de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres</u></b></p> <p>Le projet a été adopté avec les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau du nom de la Commission en sigle, mettre <b>A</b> avant <b>P</b> ;</li> <li>• A l'article 5 parler de <b>Ministère ayant.....</b>pour ne tenir compte que du volet concerné par la matière ;</li> </ul>	<p>Défense Nationale et Anciens Combattants</p> <p>Solidarité Nationale, Rapatriement des Réfugiés et Réintégration Sociale</p> <p>Sécurité Publique</p>		
--	--	--	--

- A l'article 10, remplacer **société civile** par **confession religieuse** ;
- Préciser à l'article 15 que la Commission dispose d'un budget propre et jouit d'une autonomie de gestion ;
- Article 21, écrire **Ministre ayant la sécurité publique dans ses attributions.**

**2. Politique nationale du développement intégré du jeune enfant**

- Actualiser les données contenues dans ce document et montrer les étapes déjà franchies au niveau sanitaire, légal et de l'éducation;
- Procéder parallèlement à l'alphabétisation et à l'encadrement des adultes pour qu'ils poursuivent l'action envers le jeune enfant au domicile ;
- Tenir compte des autres secteurs concernés pour plus de complémentarité dans les actions à mener ;
- Retravailler le document en collaboration avec les services des Ministères de la Justice, de la Santé et de l'Enseignement Primaire et Secondaire et le ramener en Conseil accompagné d'un plan d'action

Enseignement des Métiers,  
Formation Professionnelle  
et Alphabétisation

<p><b><u>13. Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Pensions et Risques professionnels des fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire</u></b></p> <p>Le projet a été adopté avec comme recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'article 1, mentionner <b>Ministre ayant la sécurité sociale dans ses attributions</b> ;</li> <li>• A l'article 4 alinéa 2 , prévoir l'ouverture des guichets ;</li> <li>• A l'article 8 alinéa 4, il s'agit de <b>réception du procès verbal au lieu de notification de la décision</b> ;</li> <li>• Bien reformuler la première ligne de l'article 9 et réaménager la Composition du Conseil d'Administration faire représenter l'Etat par 4 membres;</li> <li>• A l'article 11, supprimer le bout de phrase « dont il achève le mandat » ;</li> <li>• A l'article 14, 6<sup>ème</sup> tiret vérifier si c'est <b>programme ou politique</b> ;</li> <li>• A l'article 26, remplacer le <b>Chef Comptable</b> par le <b>Directeur Administratif et Financier</b> ;</li> <li>• Voir si la section 2 du chapitre III ne pourrait pas commencer avec l'article 33 ;</li> <li>• Vérifier si l'article 31 ne pourrait pas être déplacé vers la section concernant l'organisation comptable.</li> <li>• Reformuler l'article 37 car le Ministre approuve ce que le Conseil d'Administration propose ;</li> </ul>	<p>Fonction Publique, Travail et Sécurité Sociale</p>		
--	---	--	--



- Prévoir une disposition en rapport avec le Service de contrôle interne ;
- Pour la sécurité des fonds, se référer au texte régissant l'INSS en ce qui concerne l'organe qui doit approuver les placements (la tutelle ou le Conseil d'Administration) ;
- Amener les institutions de sécurité sociale à orienter les investissements vers le secteur social (comme par exemple la construction des hôpitaux).

Pour ce qui est des impayés des loyers dûs à l'INSS par les locataires, le Conseil a recommandé de:

- donner un délai de trois mois à la Direction de l'Institut pour procéder au recouvrement de tous les loyers impayés ;
- prendre les mesures nécessaires envers les locataires récalcitrants ;
- établir les responsabilités sur les complicités éventuelles au sein de l'INSS en vue d'appliquer les sanctions qui s'imposent.

#### **4.Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Burundi (SNDS-Burundi) 2010-2014**

La stratégie a été adoptée et le Conseil a recommandé de :

- Renforcer les capacités institutionnelles statistiques;
- Renforcer la formation en statistiques à l'école secondaire et supérieure ;

Plan et Reconstruction

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un chronogramme de mise en œuvre de cette stratégie ;</li> <li>• Approcher les bailleurs de fonds pour les financements dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie ;</li> <li>• Pour ce qui est du Conseil National de la Statistique, s'assurer de la conformité avec la Constitution car c'est cette dernière qui prévoit les Conseil Nationaux.</li> </ul> <p><b>15. Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sanctionner sévèrement tous ceux qui seront attrapés avec des récépissés achetés et les présenter au public par voie télévisée en attendant que la justice leur applique les sanctions prévues par la loi.</li> <li>• s'assurer que les fonctionnaires ayant atteint l'âge de la retraite (60 ans) ne continuent pas à travailler dans la mesure où ils ne seront pas rémunérés.</li> </ul>	<p>Communication + Intérieur + Justice</p> <p>Tous</p>		
---	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un chronogramme de mise en œuvre de cette stratégie ;</li> <li>• Approcher les bailleurs de fonds pour les financements dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie ;</li> <li>• Pour ce qui est du Conseil National de la Statistique, s'assurer de la conformité avec la Constitution car c'est cette dernière qui prévoit les Conseil Nationaux.</li> </ul> <p><b>15. Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sanctionner sévèrement tous ceux qui seront attrapés avec des récépissés achetés et les présenter au public par voie télévisée en attendant que la justice leur applique les sanctions prévues par la loi.</li> <li>• s'assurer que les fonctionnaires ayant atteint l'âge de la retraite (60 ans) ne continuent pas à travailler dans la mesure où ils ne seront pas rémunérés.</li> </ul>	<p>Communication + Intérieur + Justice</p> <p>Tous</p>		
---	--	--	--